



Régie incendie
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

**AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités
du Canton de Hatley, de Hatley, d'Ayer's Cliff, de Stanstead, de Stanstead-
Est, de Barnston-Ouest, d'Ogden, du Canton de Stanstead, de North Hatley
ainsi que de Sainte-Catherine de Hatley**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal par le soussigné André Martel, secrétaire-trésorier de la Régie incendie Memphrémagog Est :

QUE le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté par résolution, lors d'une assemblée ordinaire le 20 juin 2022, le règlement d'emprunt n° 2022-03 de la Régie incendie Memphrémagog Est décrétant une dépense maximum au montant de SEPT CENT QUATRE VINGT DIX MILLE DOLLARS (790 000 \$) afin de financer l'acquisition d'un camion autopompe citerne sur une période d'au plus QUINZE (15) ans.

QUE tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les trente (30) jours suivants la publication du présent avis.

**PUBLIC NOTICE to the concerned taxpayers of the municipalities of
Canton de Hatley, Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Stanstead Est,
Barnston-Ouest, Ogden, Canton de Stanstead, North Hatley
and Sainte-Catherine de Hatley**

PUBLIC NOTICE is hereby given, in accordance with Article 607 of the Municipal Code by the undersigned André Martel, Secretary-Treasurer of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* :

THAT the Board of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* adopted by resolution, at a regular meeting on June 20, 2022, the Loan By-law No. 2022-03 of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* decreeing a maximum expenditure in the amount of SEVEN HUNDRED AND NINETY THOUSAND DOLLARS (\$790,000) to finance the acquisition of pumper tank truck over a period of no more than FIFTEEN (15) years.

THAT any concerned taxpayer has the right to object to the approval of this by-law by transmitting a written objection to the *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* within thirty (30) days of the publication of this notice.

Donné à Hatley, le 22 juin 2022

André Martel
Secrétaire-trésorier
Régie incendie Memphrémagog Est